



FONDS TRANSMISSION & FRATERNITÉ

Fonds de dotation déclaré à la préfecture de Paris sous le n°292 le 25 octobre 2011  
et publié au Journal officiel du 19 novembre 2011

Siège social : 19 cité Voltaire – 75011 PARIS N° SIRET : 752 109 769 00022

*contact@transmissionfraternite.org*

Site internet : <http://www.transmissionfraternite.org/>

## RAPPORT ANNUEL 2024

### Introduction

L'association Petits Frères des Pauvres reçoit ponctuellement des libéralités dont elle refuse d'utiliser le bénéfice à son profit, pour des raisons éthiques tenant au lien qui l'unit au donateur ou testateur.

Afin de ne pas se mettre dans un rapport mercantile ou de dépendance avec la personne accompagnée, de ne pas dénaturer la relation d'amitié avec elle, ni prêter le flanc à la critique qui pourrait laisser supposer, par exemple, que l'association s'occupe des personnes âgées pour leur argent, les Petits Frères des Pauvres ont été amenés, conformément à leurs principes déontologiques, à refuser par le passé un certain nombre de libéralités.

Cependant, dans le respect de la mémoire et des intentions des testateurs, l'association a souhaité que ces fonds puissent être utilisés par d'autres organismes partageant ses valeurs et agissant dans le prolongement de sa propre mission.

C'est pourquoi l'association Petits Frères des Pauvres a décidé, par délibération de son conseil d'administration du 10 avril 2010 (puis du 28 mai 2011 sur les modalités), de créer un fonds de dotation indépendant destiné à recueillir les biens matériels que l'association ne souhaitait pas accepter pour elle-même.

Le Fonds Transmission et Fraternité a ainsi été déclaré à la préfecture de Paris sous le n°292 le 25 octobre 2011 et publié au Journal Officiel du 19 novembre 2011.

En 2024, ce rapport marque donc la treizième année d'activité du Fonds.

**SOMMAIRE**

**INTRODUCTION .....1**

**ACTIVITES 2024.....3**

**ACTIVITÉS LIÉES À LA DISTRIBUTION DE FONDS .....3**

**UNE IMAGE DES ASSOCIATIONS SOUTENUES.....16**

**RESSOURCES.....23**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....24**

**COMMUNICATION .....25**

**ORGANISATION PRATIQUE.....Erreur ! Signet non défini.**

**GOUVERNANCE .....Erreur ! Signet non défini.**

**ELÉMENTS FINANCIERS 2024 .....Erreur ! Signet non défini.**

**COMPOSITION DES INSTANCES DU FONDS TRANSMISSION ET FRATERNITE.....31**

## ACTIVITES 2024

Le Conseil d'administration du Fonds s'est réuni quatre fois en 2024 :

- 12 mars,
- 11 juin,
- 15 octobre,
- 10 décembre. Ce dernier Conseil de l'année n'ayant pu se tenir physiquement, il a été traité par voie électronique pour les sujets qui le pouvaient, les sujets supposant un débat important ont été reportés au CA suivant.

## ACTIVITÉS LIÉES À LA DISTRIBUTION DE FONDS

Au cours de l'année 2024, 59 nouveaux dossiers ont été enregistrés sur notre site internet <http://www.transmissionfraternite.org/>.

**Ce sont donc 59 dossiers (78 en 2023 et 54 en 2022) que nous décomptons pour l'exercice, avec des destinées diverses.**

**51 dossiers (52 dossiers en 2023 et 44 dossiers en 2022) ont été examinés par le Conseil d'administration du Fonds Transmission et Fraternité, et ont donné lieu à :**

- **48 engagements pour un total de 989 520 €.**
- 1 refus
- 2 ajournements pour compléments d'informations.

*(En 2023, 37 engagements pour un total de 695 500 €*

*En 2022, 39 engagements pour un total de 778 700 €)*

On trouvera le détail de ces projets dans les tableaux qui suivent.

<b>Au 31/12/2024</b>	<b>Nombre de dossiers non vus en CA</b>	<b>Nombre de dossiers traités en CA</b>
Retenus	-	<b>48</b>
Refusés avant le Conseil ou pendant le Conseil.	<b>7</b>	<b>1</b>
Annulés/Désistements	<b>1</b>	
À traiter en 2025	-	<b>2 (ajournement)</b>
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>51</b>

## **La vie d'une demande d'aide financière**

Tous les dossiers ont été soumis via le site Internet dont dispose le Fonds.

Les associations doivent se présenter, exposer leur projet et les motifs de la demande d'aide financière et fournir un ensemble de pièces administratives (déclaration au J.O., statuts, rapport et compte antérieurs, prévisionnel, etc.).

Pour tout projet introduit, il est exigé une attestation d'éligibilité au mécénat, témoignant du fait que l'association répond ainsi aux critères d'éligibilité aux dons ouvrant droits à une réduction d'impôts, au sens des articles 200-1, g 2° et 238 bis-1, g 2° du Code Général des Impôts.

Les associations demandeuses ont toutes été contactées (la plupart par téléphone, quelques-unes lors d'une rencontre ou d'une visite dans leurs locaux) pour discuter de leurs activités et projets. Cet échange se déroule entre un instructeur du Fonds, et, pour l'association, un membre du Conseil d'administration et/ou le responsable du projet. Les instructeurs du Fonds produisent un rapport écrit sur les projets qu'ils ont étudiés pour une présentation en Conseil.

Une fois la décision prise par le Conseil, celle-ci est formalisée par un courrier, accompagné, pour les accords, d'une convention précisant toutes les conditions particulières (montants, tranches, conditions, etc.) relatives à l'aide apportée et les engagements des deux parties. Aucun versement n'a été effectué sans que cette convention ne soit signée.

Les tableaux présentés ci-après récapitulent les décisions favorables prises en Conseil en 2024. Les montants indiqués ne sont pas obligatoirement versés au 31/12/2024.

En effet, l'aide financière peut être morcelée en plusieurs tranches de versement, sur l'exercice courant ou le(s) suivant(s). Les versements sont alors effectués sous conditions ou production de documents complémentaires (factures, comptes, rapport d'activité, procès-verbal d'assemblée générale, note d'étape du projet, etc.), ce qui permet de suivre l'évolution du projet dans le temps.

En termes de communication et d'information, chaque dossier retenu a fait l'objet d'un court article sur notre site, exposant les activités de l'association, son projet, le montant de l'aide allouée et un lien vers son propre site web si la structure en dispose. Ces informations sont accessibles à tous par l'onglet « Associations soutenues », <http://www.transmissionfraternite.org/les-associations-soutenues.html>

Enfin, nous demandons, dans un délai raisonnable après le dernier paiement (et en fonction du calendrier qui nous a été soumis pour le projet soutenu), que l'association nous adresse un compte rendu d'utilisation des fonds.

A cette fin, nous lui adressons une trame, identique pour toutes les associations soutenues, que nous personnalisons uniquement en rappelant les objectifs initiaux affichés par l'association, et que l'association doit remplir en ligne.

Les instructeurs de ces dossiers ou tout membre intéressé est informé dans notre extranet de l'arrivée de ce compte-rendu ; il peut en prendre connaissance à sa convenance, toujours dans l'extranet.

<b>Associations ayant bénéficié d'une aide financière en 2024</b>				
<b>N° projet</b>	<b>Association</b>	<b>Ville</b>	<b>Date du CA</b>	<b>Montant accordé</b>
2023/051	Entour'âge Solidaire	Lyon	12 mars 2024	30 000,00 €
2023/052	Les Maisons de l'enVie	Paris	12 mars 2024	56 000,00 €
2023/056	Les Bricos du Cœur	Lille	12 mars 2024	10 000,00 €
2023/061	Fraternité Mission Populaire Aire Urbaine Belfort Montbéliard	Grand-Charmont	12 mars 2024	36 000,00 €
2023/063	Bouée d'Espoir	Paris	12 mars 2024	18 000,00 €
2023/064	Le Récho	Nogent-sur-Marne	12 mars 2024	20 000,00 €
2023/067	A Vélo sans âge	Voisins-Le-Bretonneux	12 mars 2024	26 300,00 €
2023/070	Komedia	Saint-Jean-Pied-de-Port	12 mars 2024	6 600,00 €
2023/072	Be Awesome Art de la Rencontre et de la Réconciliation	Voisins le Bretonneux	12 mars 2024	3 220,00 €
2023/073	Les Films du Delta	Rousset	12 mars 2024	10 000,00 €
2023/075	Musique Handicaps Méditerranée	Montpellier	12 mars 2024	20 000,00 €
2024/001	Récup et toc de l'art	Dognen	12 mars 2024	2 400,00 €
2024/002	Art pour l'hôpital	Montboucher sur Jabron	12 mars 2024	2 000,00 €
2024/003	Centre Primo Levi	Paris	12 mars 2024	90 000,00 €
2024/004	Le Souffle Clown	Paris	12 mars 2024	5 000,00 €
2024/005	Bagage'Rue	Lyon	11 juin 2024	12 000,00 €
2024/006	Un Grain de Folie	Mouzillon	12 mars 2024	13 000,00 €
2024/007	Observatoire International des Prisons - section française	Paris	11 juin 2024	20 000,00 €
2024/008	Association Créatrice de Lien Social	Besançon	11 juin 2024	15 000,00 €
2024/010	Le Relais Ozanam	Echirolles	11 juin 2024	30 000,00 €
2024/012	Résonensemble	Lyon	11 juin 2024	5 000,00 €
2024/013	Vivre aux Eclats	Lyon	11 juin 2024	15 000,00 €
2024/014	Cie Les Coulisses à Ressorts	Grenoble	11 juin 2024	20 000,00 €
2024/017	Voix et Musiques	Pertuis	11 juin 2024	6 600,00 €
2024/021	Action de coordination de lieu et d'Accueil aux Personnes Agées	Marseille	15 octobre 2024	20 000,00 €
2024/023	Marpa du Val de Loue	Arc-et-Senans	11 juin 2024	5 000,00 €

Associations ayant bénéficié d'une aide financière en 2024				
N° projet	Association	Ville	Date du CA	Montant accordé
2024/024	Suicide Ecoute	Paris	11 juin 2024	20 000,00 €
2024/025	Voisins Solidaires	Paris	11 juin 2024	10 000,00 €
2024/026	ADSF Agir pour la santé	Paris	11 juin 2024	100 000,00 €
2024/027	Pick Up Production	Nantes	15 octobre 2024	10 000,00 €
2024/028	Compagnie Wazo	Montigny-le-Bretonneux	15 octobre 2024	11 500,00 €
2024/029	Envols	Paris	15 octobre 2024	14 000,00 €
2024/033	Compagnie Histoire d'en rire	Orvault	15 octobre 2024	12 000,00 €
2024/034	Emmaüs Connect Fondateur Abbé Pierre	Paris	15 octobre 2024	10 000,00 €
2024/035	Ciconia Théâtre	Besançon	15 octobre 2024	18 000,00 €
2024/036	Le Relais Frémicourt	Paris	15 octobre 2024	20 000,00 €
2024/037	Providenti'elles	Nantes	15 octobre 2024	26 000,00 €
2024/039	Les Films du Delta	Rousset	10 décembre 2024	10 000,00 €
2024/040	Fonds Liamm	Saint-Brieuc	15 octobre 2024	20 000,00 €
2024/043	Espoir 67	Sarre-Union	15 octobre 2024	20 000,00 €
2024/044	Centre social Val'Mauges	La Pommeraye Mauges s/Loire	10 décembre 2024	10 000,00 €
2024/046	Vivre Ensemble Chez Nous	Goderville	15 octobre 2024	50 000,00 €
2024/049	Tournesol, Artistes à l'Hôpital	Paris	15 octobre 2024	12 000,00 €
2024/053	Association TRAJET	Rézé	15 octobre 2024	45 000,00 €
2024/054	Escales Solidaires	Limoges	10 décembre 2024	17 000,00 €
2024/056	Compagnie Eclat de Lyre	Orthez	10 décembre 2024	19 000,00 €
2024/057	Les Neztoiles	Sceaux	10 décembre 2024	7 900,00 €
2024/059	Le Village de François	Montgé-en-Goële	10 décembre 2024	30 000,00 €

### Coordonnées des associations ayant bénéficié d'une aide financière en 2024

Association	Adresse	Code postal	Ville	Représentant légal
Entour'âge Solidaire	28 rue de Cuire	69004	Lyon	ALBANEL Philippe
Les Maisons de l'enVie	33 rue Doudeauville	75018	Paris	HOCINE Karima
Les Bricos du Cœur	27 rue Jean Bart	59800	Lille	VERGULT Laurent
Fraternité Mission Populaire Aire Urbaine Belfort Montbéliard	7 rue du Périgord	25200	Grand-Charmont	BRETEGNIER Anne-Claire
Bouée d'Espoir	90 rue de l'Assomption	75016	Paris	TAMAS Alexis
Le Récho	107 Boulevard de Strasbourg	94130	Nogent sur Marne	KRYCEVE Alexis
A Vélo sans âge	37 Avenue du plan de l'église	78960	Voisins le Bretonneux	TERTRAIS Marianne
Komedia	10 chemin d'Olhonce	64220	Saint-Jean-Pied-de-Port	CARRAU Jean-Christophe
Be Awesome Art de la Rencontre et de la Réconciliation	2 rue des Berges	78960	Voisins le Bretonneux	DENIS Violaine
Les Films du Delta	2 rue Marie Mauron	13790	Rousset	LE CUNFF Jean
Musique Handicaps Méditerranée	Chez CLCPH 603 avenue du Pont Trinquat	34070	Montpellier	BOUVIER Margot
Recup et toc de l'art	3 rue d'Orogen	64190	Dognen	BRILLAXIS Christine
Art pour l'hôpital	200 impasse du Petit Nice	26740	Montboucher sur Jabron	HONIG Bernard
Centre Primo Levi	107 avenue Parmentier	75011	Paris	RICARD Antoine
Le Souffle Clown	88 ter rue Michel Ange	75016	Paris	CHAVANEAU François
Bagage'Rue	47 rue Capitaine Robert Cluzan	69007	Lyon	DENIS Laetitia
Un Grain de Folie	266 route de la Recivière - La Haute Recivière	44330	Mouzillon	CHAURANG Karine
Observatoire International des Prisons - section française	7 bis rue Riquet	75019	Paris	QUINQUIS Matthieu
Association Créatrice de Lien Social	4 rue Jenny d'Héricourt	25000	Besançon	OUHARZOUNE Hassiba
Le Relais Ozanam	1, allée du Gatinais	38130	Echirolles	ANGOTTI Matthieu
Résonansemble	318 rue Garibaldi	69007	Lyon	CADILHAC Marjorie
Vivre aux éclats	Résidence Thiers - 171 avenue Thiers	69006	Lyon	BONTEMPS Odile
Cie Les Coulisses à Ressorts	2 rue Gustave Flaubert	38100	Grenoble	SUAREZ Camille

### Coordonnées des associations ayant bénéficié d'une aide financière en 2024

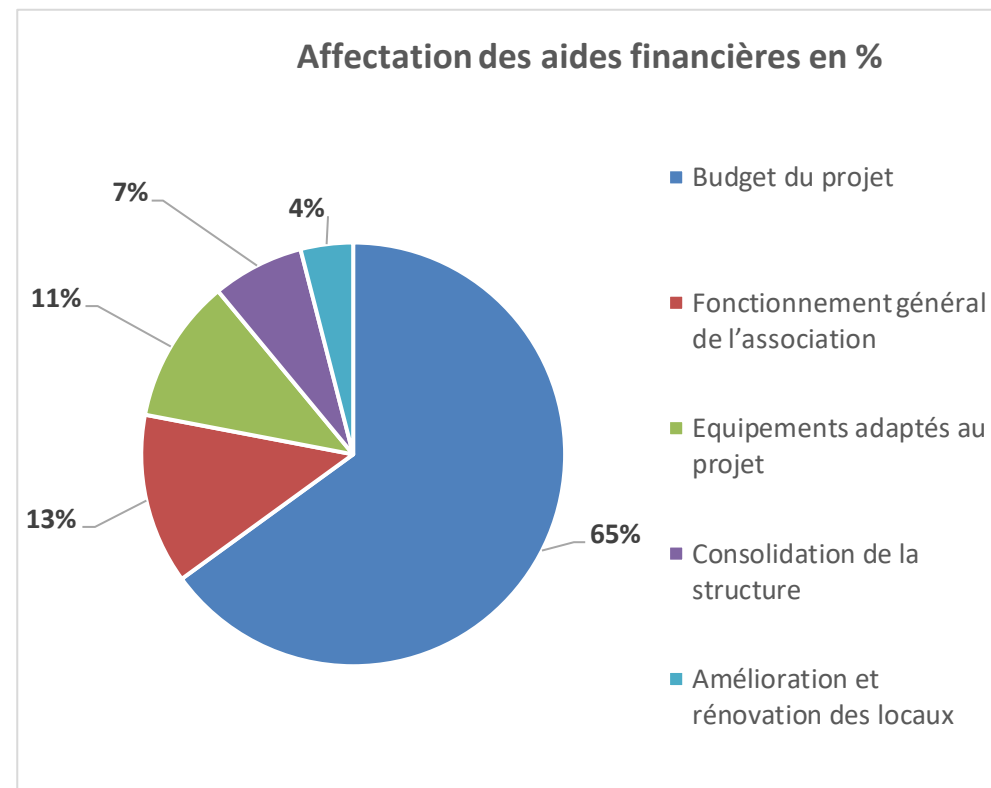
Association	Adresse	Code postal	Ville	Représentant légal
Voix et Musiques	8 rue Georges Bizet	84120	Pertuis	RIGAUD Jacqueline
Action de coordination de lieu et d'Accueil aux Personnes Agées	50 Rue Ferrari	13005	Marseille	BERTHELOT Jean Louis
Marpa du Val de Loue	18 rue de la Levée	25610	Arc-et-Senans	JEGOU Isabelle
Suicide Ecoute	33 rue Linné	75005	Paris	AMBONVILLE Jacques
Voisins Solidaires	32 rue Rennequin	75017	Paris	PETAUTON David
ADSF Agir pour la santé	18 rue Bernard Dimey	75018	Paris	PARIGI Stéfania
Pick Up Production	7 bis rue des Vesprées	44300	Nantes	MARTINEAU David
Compagnie Wazo	14 rue du Tourmalet	78180	Montigny-le-Bretonneux	PEAUCELLIER Nadine
Envols	4 avenue Taillade	75020	Paris	CARDON Frédéric
Compagnie Histoire d'en rire	33 Rue des Grandes Noëllles	44700	Orvault	PORTRAIT Sylvie
Emmaüs Connect	71 rue Archereau	75019	Paris	COLLIN Guillaume-Alexandre
Ciconia Théâtre	54 rue Bersot	25000	Besançon	MOREAU Fabrice
Le Relais Frémicourt	64 rue Bargue	75015	paris	GUITTON Louis-Gildas
Providenti'Elles	38 rue Jean Bouin	44100	NANTES	HUC Anne
Les Films du Delta	2 rue Marie Mauron	13790	Rousset	LE CUNFF Jean
Fonds Liamm	10 rue Marcel Proust	22000	Saint-Brieuc	BENARD Ariane
Espoir 67	14, rue Frédéric Flurer	67260	Sarre-Union	ADAM Michel
Centre social Val'Mauges	Place du Bourg Davy	49620	La Pommeraye Mauges s/Loire	BRETAULT Anne
Vivre Ensemble Chez Nous	41 rue Jean Prévost	76110	Goderville	LEGROS Valérie
Tournesol, Artistes à l'Hôpital	Hôpital Saint Louis, 1 avenue Claude Vellefaux	75010	Paris	PARIER Eve
Trajet	3 rue Robert Schuman	44400	Rézé	RIGUIDEL Alain
Escales Solidaires	12, avenue Jean Gagnant	87000	Limoges	KALFAT Sofiane
Compagnie Eclat de Lyre	22 Place du Foirail	64300	Orthez	FLOUS Evelyne
Les Neztoiles	23 allée de Trévisse	92330	Sceaux	BURGIO Simona
Le Village de François	3 rue Simonard	77230	Montgé-en-Goële	DUTHOIT Jérôme

**Pour ces 48 aides financières (37 en 2023 et 39 en 2022), d'un montant total de 989 520 € (695 500 € en 2023 et 778 700 € en 2022),  
La moyenne s'élève 20 615 € (19 000 en 2023 et presque 20 000 € en 2022),  
La médiane (autant de projets au-dessus qu'en dessous de ce montant) se situe à 15 000 € (comme en 2023 et 2022).**

- **37 associations sur 48 ont reçu une aide correspondant à leur demande.**
- 3 associations ont obtenu plus que le montant initial demandé, pour des raisons diverses : soit le Conseil d'administration a décidé de soutenir les projets sur une plus longue période compte tenu de leur intérêt ou pour une action plus importante, soit l'aide a été arrondie à la marge supérieure.
- 8 autres ont obtenu moins que la somme souhaitée : il s'agissait soit d'une seconde demande, soit d'une demande estimée trop élevée.

**CARACTERISTIQUES DES SOUTIENS APPORTES**

Affectation aide financière	Montant total des aides	En %	Nombre de projets	Moyenne
Budget du projet	641 220	65 %	34	18 860
Fonctionnement général de l'association	127 000	13 %	4	31 750
Equipements adaptés au projet	108 300	11 %	5	21 660
Consolidation de la structure	73 000	7%	3	24 333
Amélioration et rénovation des locaux	40 000	4 %	2	20 000
	<b>989 520</b>	<b>100%</b>	<b>48</b>	<b>20 615</b>

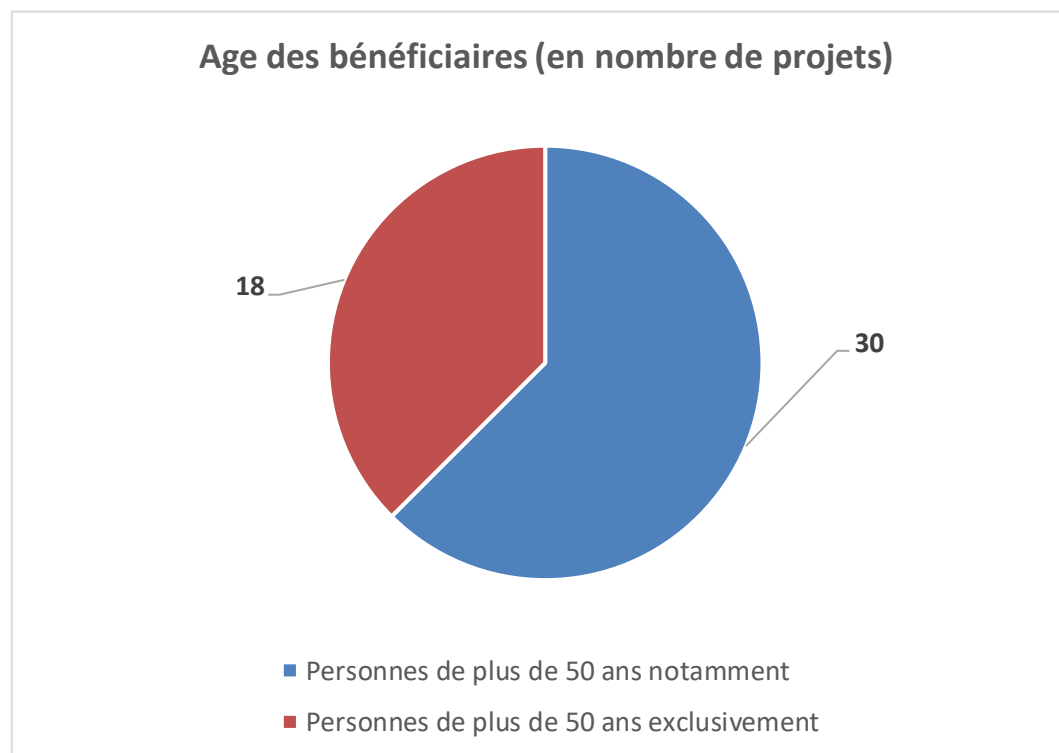


On note que les associations nous sollicitent pour la grande majorité des aides (76 % du montant des aides accordées) pour des projets précis (34 demandes en fonctionnement du projet, 5 demandes en équipements liés au projet).

**Les bénéficiaires sont exclusivement ou notamment des personnes âgées.**

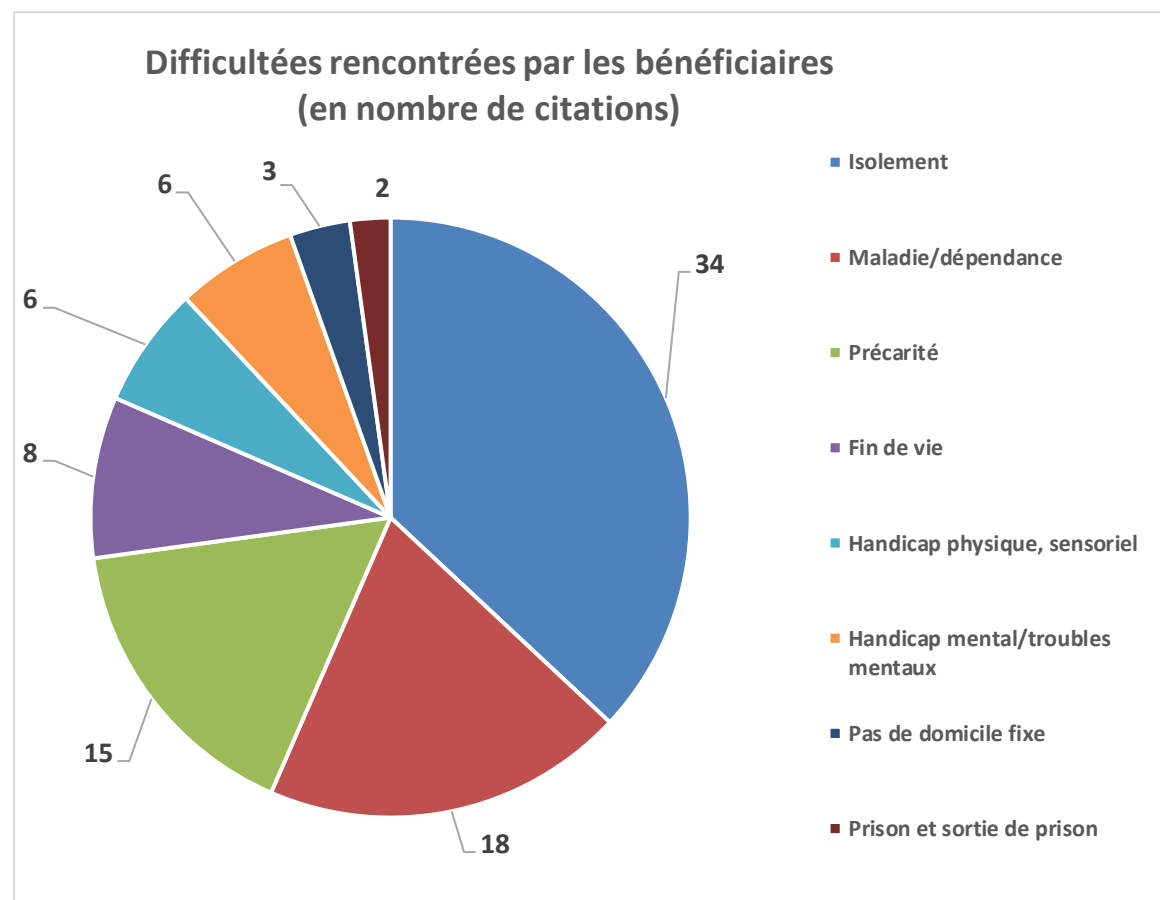
En 2023, le Fonds s'est donné pour exclusivité d'aider financièrement des actions concrètes qui s'adressent pour tout ou partie aux personnes âgées isolées, ou en situation de précarité, ou handicapées, ou malades ou en fin de vie. Cette orientation perdure en 2024.

Age des bénéficiaires	Nombre de projets concernés
Personnes de plus de 50 ans notamment	<b>30</b>
Personnes de plus de 50 ans exclusivement	<b>18</b>
Total	<b>48</b>



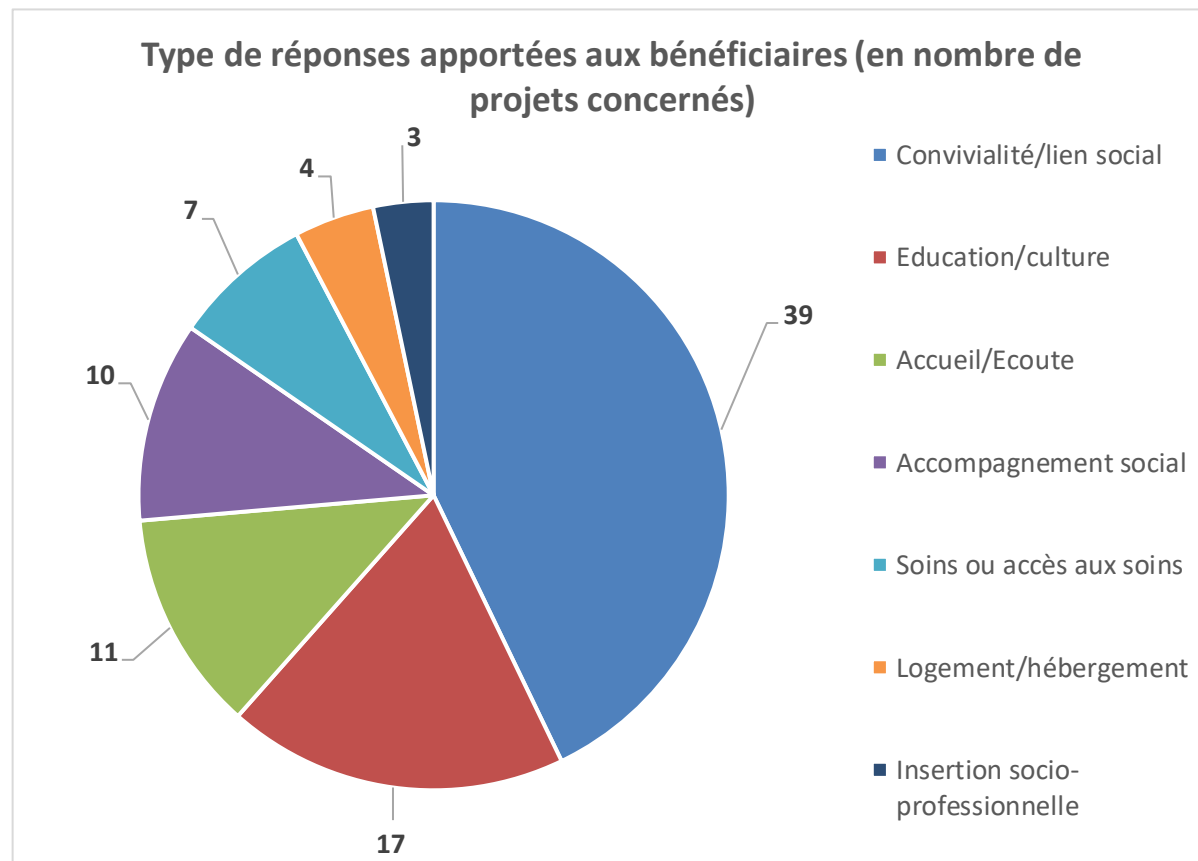
En ce qui concerne **les difficultés rencontrées par les bénéficiaires**, nous avons choisi de prendre en compte la totalité des difficultés rencontrées telles qu'elles étaient exprimées dans les dossiers. Certains projets étant donc qualifiés par plusieurs termes, le nombre indiqué est supérieur au nombre de dossiers retenus.

Difficultés rencontrées par les bénéficiaires	Nombre de citations
Isolement	34
Maladie/dépendance	18
Précarité	15
Fin de vie	8
Handicap physique, sensoriel	6
Handicap mental/troubles mentaux	6
Pas de domicile fixe	3
Prison et sortie de prison	2
	<b>(92)</b>



De même en ce qui concerne **le type de réponses apportées par les associations aux bénéficiaires**, nous avons pris en compte la totalité des réponses apportées. Ce nombre est supérieur au nombre de dossiers retenus : il est bien rare que les associations ne proposent qu'une seule réponse.

Type de réponses apportées	Nombre de projets concernés
Convivialité/lién social	39
Education/culture	17
Accueil/Ecoute	11
Accompagnement social	10
Soins ou accès aux soins	7
Logement/hébergement	4
Insertion socio-professionnelle	3
	(91)



## UTILISATION DES RESERVES DÉDIÉES

Certains des dons qui nous sont consentis sont assortis d'une charge, nous imposant d'affecter les fonds remis à telle région ou à telle zone géographique.

D'année en année, nous avons ainsi reçu des fonds concernant les régions ou zones suivantes :

Le Chesnay et sa région (Yvelines)

Hauts de France

Région Ouest

Rennes (Secteur de)

Saint Germain en Laye

Strasbourg et région Est

Tours et sa région

Saint-Brieuc et Côtes d'Armor

Auvergne – Rhône-Alpes

<b>2024</b>	<b>Régions avec réserves dédiées</b>	<b>Régions sans réserve dédiée</b>	<b>Total</b>
Nombre d'associations soutenues	9	39	48
Total engagé	152 000 €	837 520 €	989 520 €

Pour mémoire, trois réserves dédiées ont été ouvertes en octobre 2023 :

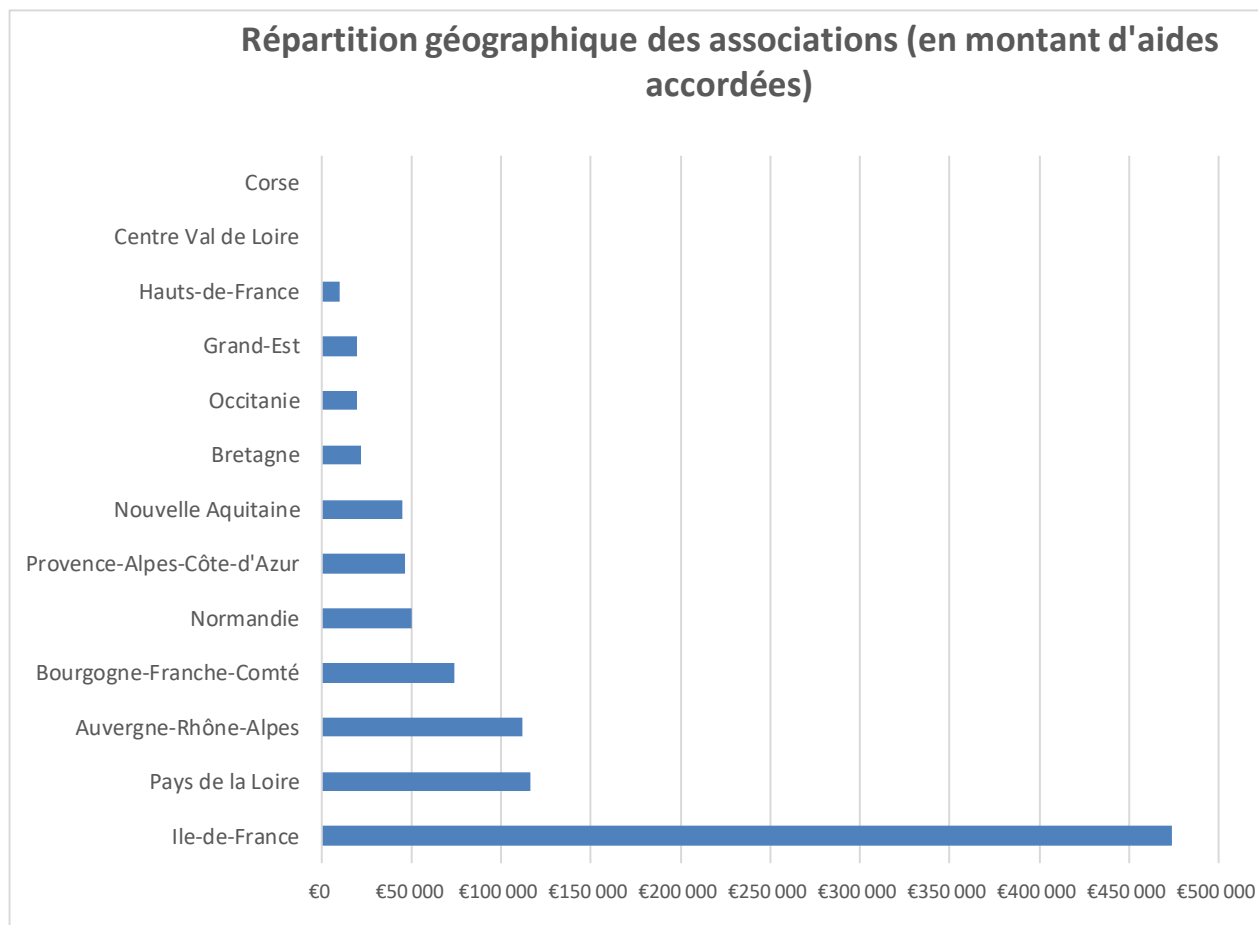
- « Auvergne – Rhône-Alpes »,

- « Rennes (secteur de) »

- « Saint-Brieuc ».

Et aucune en 2024.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ASSOCIATIONS	Total des aides accordées
Ile-de-France	<b>473 920 €</b>
Pays de la Loire	<b>116 000 €</b>
Auvergne-Rhône-Alpes	<b>112 000 €</b>
Bourgogne-Franche-Comté	<b>74 000 €</b>
Normandie	<b>50 000 €</b>
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	<b>46 600 €</b>
Nouvelle Aquitaine	<b>45 000 €</b>
Bretagne	<b>22 000 €</b>
Occitanie	<b>20 000 €</b>
Grand-Est	<b>20 000 €</b>
Hauts-de-France	<b>10 000 €</b>
Centre Val de Loire	<b>0 €</b>
Corse	<b>0 €</b>
<b>Ensemble</b>	<b>989 520 €</b>



En montants, comme en nombre d'aides financières accordées, l'Ile-de-France est, comme l'année dernière et les années précédentes, la région la plus représentée. L'Ile de France représente presque la moitié du montant des aides accordées (48%).

## UNE IMAGE DES ASSOCIATIONS SOUTENUES

**Les 48 associations soutenues sont, en grande majorité, des associations de taille modeste.**

**En ce qui concerne les salariés :**

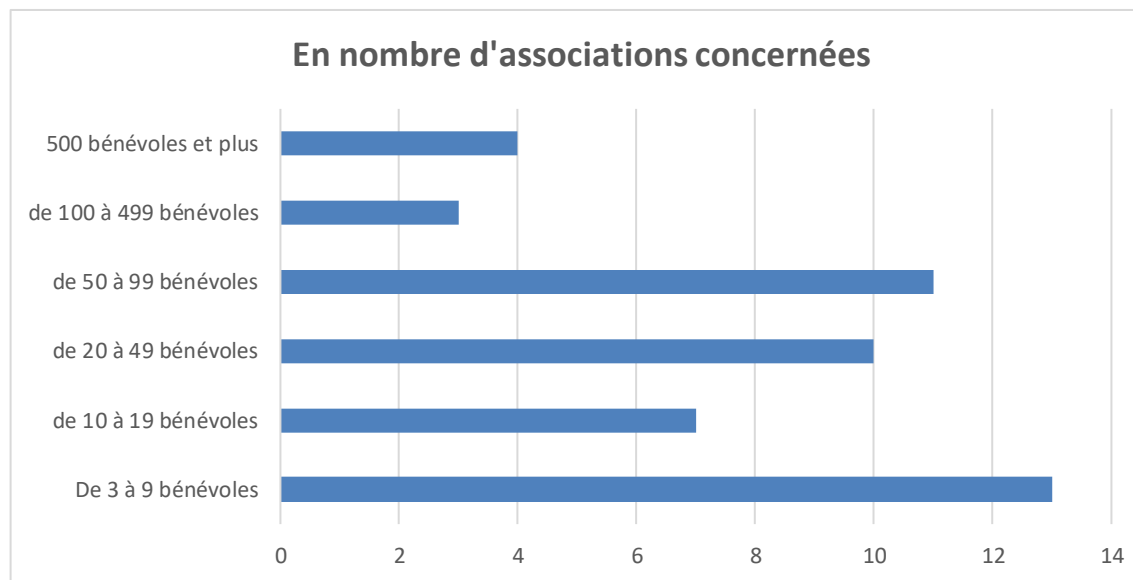
- 9 associations n'ont pas de salarié,
- 17 associations ont moins de 5 salariés,
- 9 associations ont entre 5 et 9 salariés,
- 7 associations ont entre 10 et 19 salariés
- 1 association a entre 20 et 49 salariés
- 1 association a entre 50 et 99 salariés (87 salariés),
- 2 associations ont 100 salariés et plus (respectivement 121 et 144 salariés).

Les 48 associations soutenues correspondent à un total de 574 salariés, soit 471 équivalents temps plein.

Notons que sur les 48 associations soutenues, plus de 7 sur 10 ont de 0 à 9 salariés, ce qui confirme bien la modestie de leur taille. La tendance se confirme en 2024 puisqu'en 2023 : plus des 2/3 d'entre elles comptaient de 0 à 9 salariés.

Toutes les associations du panel ont recours à l'appui de bénévoles.

- 13 associations nous indiquent avoir de 3 à 19 bénévoles,
- 7 associations en mentionnent de 10 à 19,
- 10 associations de 20 à 49,
- 11 associations de 50 à 99,
- 3 associations mentionnent de 100 à 499 bénévoles,
- 4 associations indiquent 500 bénévoles et plus : respectivement 600, 700, 1 497 et 8 000 bénévoles.



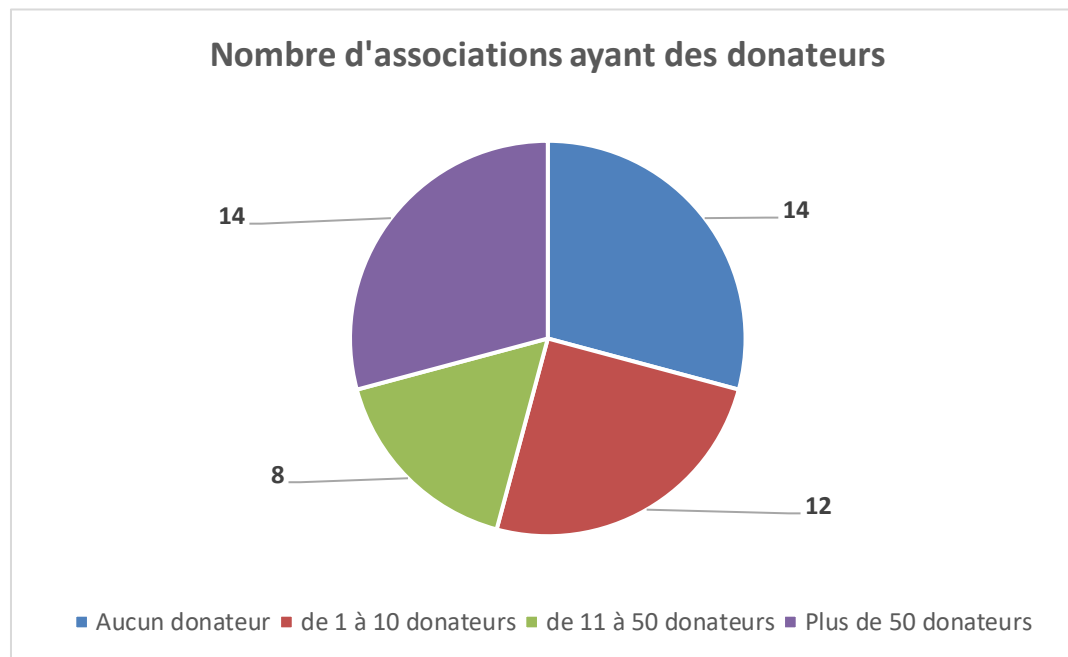
Plus de 6 associations sur 10 affichent de 3 à 49 bénévoles.

**La recherche de dons auprès des particuliers n'est pas une pratique répandue parmi les associations soutenues mais elle se développe.**

Si les associations soutenues ont toutes recours à la recherche de fonds auprès des pouvoirs publics ou auprès de mécènes privés (fondations, fonds de dotation, fondations d'entreprise, etc.), la recherche auprès des particuliers n'est pas une pratique répandue : plus de la moitié des associations n'ont pas de donateurs ou des donateurs occasionnels.

Notons tout de même que près de 3 associations sur 10 développent cette recherche de fonds et comptent plus de 50 donateurs.

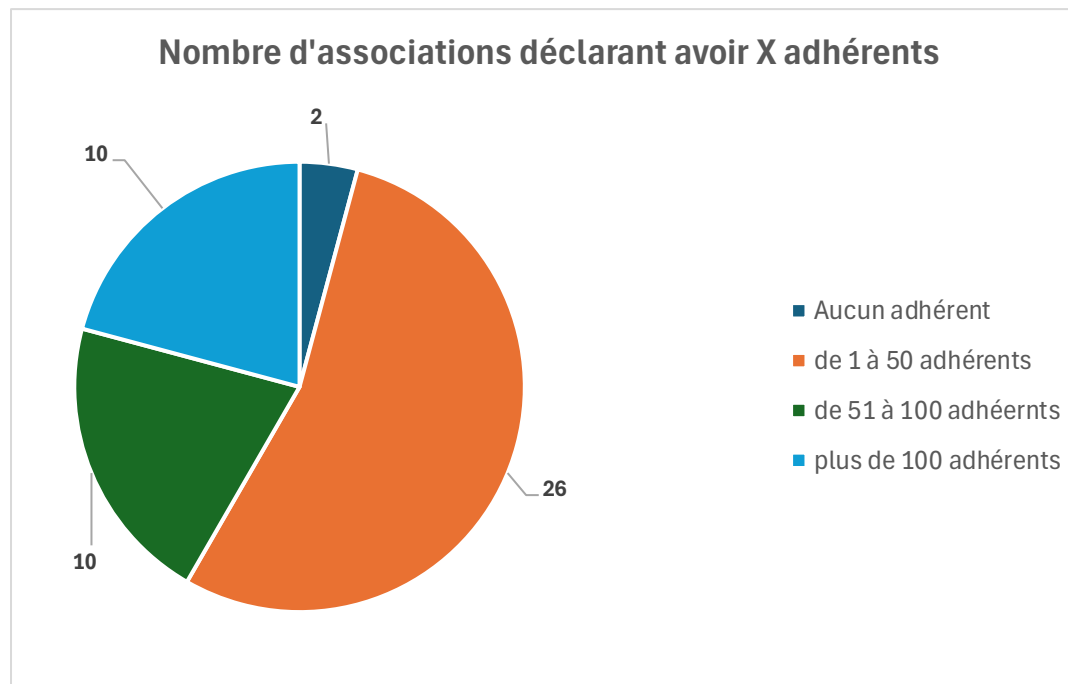
- 14 associations déclarent n'avoir aucun donateur,
- 12 ont de 1 à 10 donateurs,
- 8 ont entre 11 et 50 donateurs
- On compte 14 associations, sur notre panel de 48, qui ont plus de 50 donateurs.



## Vie associative et adhésions

Toutes les associations soutenues produisent un rapport d'activité annuel.

- 2 associations nous ont déclaré n'avoir aucun adhérent
- 26 en ont moins de 50,
- 10 de 51 à 100 adhérents,
- 10 ont plus de 100 adhérents.



**Les associations sont majoritairement de création récente : 6 associations sur 10 ont été créées à partir des années 2010 et suivantes.** Nous notons un rajeunissement des associations soutenues par rapport à l'année 2023. En 2023, près de 6 associations sur 10 avaient été créées dans les années 2000 et suivantes.

Aucune association n'a été créée antérieurement aux années 80.

<b>Année</b>	<b>Nbre de créations</b>
Années 70	<b>0</b>
Années 80	<b>8</b>
Années 90	<b>6</b>
Années 2000	<b>5</b>
Années 2010	<b>21</b>
Années 2020 à aujourd'hui	<b>8</b>
	<b>48</b>

## Association dont le dossier a été refusé en 2024 en Conseil

N° de projet	Association	Ville	Date du Conseil	Raison du refus
2024/045	La Maison en Ville	Rennes	15/10/2024	Le Conseil d'administration a considéré que le montage du projet n'était pas pertinent au regard de l'action projetée. Les points de développement dans l'habitat et la cohabitation intergénérationnelles sont intéressants, toutefois la structure-mère, à part dans son développement numérique, n'envisage pas son développement en tête de réseau prête à animer voire gérer plusieurs antennes. Tout se fait dans la structure-mère qui ne souhaite pas déléguer tout ou partie de l'action locale. D'une façon générale, le dossier a été estimé peu clair dans sa structuration de développement et sans véritable diagnostic sur la situation des personnes concernées.

## Associations dont les dossiers ont été refusés en 2024 avant instruction et présentation au Conseil

Associations	N° projet	Ville	Motif du refus avant CA
So Weiter	2024/015	Le Kremlin Bicêtre	C'était la 3 <sup>ème</sup> demande de cette association pour le même projet sans démonstration d'une recherche de financement et une aide financière demandée toujours prépondérante dans le budget du projet (66 %).
Zimzam	2024/018	Marseille	Le projet concernait des jeunes handicapés.
Association des usagers de la pépinière	2024/019	Pau	L'aide financière était demandée pour remettre le projet en ordre et le faire reprendre par l'association Petits Frères des Pauvres.
Les Mots en Nord	2024/022	Lille	Trop peu de personnes âgées concernées.
Le Nez sur le Cœur	2024/038	Sarlat	Le projet concernait des enfants hospitalisés.
Association de la Fondation Etudiante pour la Ville	2024/055	Paris	Le fonds s'attache à soutenir des associations de taille modeste ce qui n'est pas le cas de cette structure qui par ailleurs nous sollicitait pour de la formation (ce que nous ne faisons pas).
EHPAD La Parentèle	2024/060	Dol de Bretagne	Dossier refusé pour cause de fermeture du dépôt de dossiers sur le site FTF d'octobre 2024 à février 2025

## RESSOURCES

Au cours de l'année 2024, le Fonds Transmission et Fraternité a reçu 478 878,46 (295 081,72 € en 2023 et 453 382,84 € en 2022).

Toutes ces ressources provenaient de l'Association des Petits Frères des Pauvres.

Nom	Montant reçu
Rehn	57 825,29
Faillot-Maury	132 162,88
Sellier	2 732,73
Duval	26 888,34
Sanchez	154 370,93
Artinian	10 713,50
Basquin	19 127,38
Blaise	45 321,67
Juguet	26 735,74
Cerf	3 000,00
	<b>478 878,46</b>

Parmi ces ressources, aucune ne précisait le souhait d'une affectation des aides financières dans une région particulière.

A fin 2024, il reste des réserves dédiées non apurées concernant Saint Briec (Côtes d'Armor) et Rennes et le secteur de Rennes, les réserves dédiées à la région Auvergne/Rhône-Alpes ayant été entièrement consommées en 2024.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### Les orientations générales

En 2024, le Fonds a poursuivi la politique décidée en 2023 : il s'est attaché tout particulièrement à affecter en priorité ses aides à des actions en faveur des personnes âgées isolées, ou en situation de précarité, ou handicapées, ou malades ou en fin de vie.

## COMMUNICATION

Le site [www.transmissionfraternite.org](http://www.transmissionfraternite.org) permet d'assurer la plus grande transparence sur les activités du fonds.

- Les orientations et éléments d'appréciation des projets sont détaillés dans la rubrique « Nous solliciter », et sont accompagnés de documents d'aide à la création d'un dossier ;
- Chaque association soutenue voit son projet exposé dans un court article, dans la rubrique « Associations soutenues ».

Les associations y trouvent donc toutes les informations utiles et déposent leurs demandes d'aide financière en ligne sur une plate-forme mise à leur disposition après inscription. Hormis les entretiens (en face à face ou au téléphone) avec les associations, l'essentiel des échanges se fait par courriels, reçus et traités en 2023 comme les années précédentes, essentiellement par l'Assistante et la Secrétaire générale.

Ce site comporte également un extranet réservé aux administrateurs et personnes ressource, et un outil de gestion intégré, permettant de gérer le suivi des dossiers.

<b>ORGANISATION PRATIQUE</b>
------------------------------

**Le bénévolat**

La majeure partie des travaux est assurée bénévolement par les membres du Conseil.

En heures de bénévolat, non compris les déplacements :

Thèmes	Secrétaire Générale	Président	Trésorier	Autres membres du CA et conseillers	Total 2024 (heures)	Total 2023 (heures)
Administration – Secrétariat général, rapport annuel, Suivi de la trésorerie, des placements, des comptes annuels et relations avec le CAC, Comité des investissements	75	80	70	0	225	327
Conseils d'administration (préparation, tenue, suivi des décisions)	90	50	15	314	469	274
Dossiers (examens, visites, conventions, suivi des aides financières accordées et des paiements)	47	0	0	241	288	205
Site (contrôles et garantie)	0	0	0	25	25	1
<b>Total</b>	<b>212</b>	<b>130</b>	<b>85</b>	<b>580</b>	<b>1007</b>	<b>807</b>

**Les autres apports**

Une permanence administrative est assurée par une société extérieure (permanence sur les mails, contrôle de la bonne constitution des dossiers arrivés, mise en œuvre et suivi des décisions du Conseil d'administration sur les projets présentés en relation étroite avec la Secrétaire générale).

Laurence Delmotte, ancienne Secrétaire générale du Fonds de dotation, s'est vu confier une mission en CDD d'un mois afin de poursuivre la transmission des fonctions techniques importantes à Caroline Marchi, actuelle Secrétaire générale. Elle a également pris en charge des mises à jour nécessaires de notre site internet.

Catherine Bourmault a rejoint le FTF en juin 2024 en tant que conseillère - instructrice de projets. Retraitée, Catherine était membre du Comité personnes âgées de la

Fondation de France, anciennement directrice d'EHPAD public, directrice de Centre Hospitalier de proximité, Évaluatrice externe, Consultante.

## FONCTIONNEMENT EXTERNE

Le Fonds Transmission et Fraternité n'a pas établi de partenariat avec des associations ou d'autres institutions.

## GOUVERNANCE

### Renouvellement du Comité d'investissement

Le Conseil d'administration du fonds de dotation définit la politique d'investissement du fonds, dans des conditions précisées par les statuts. Ces conditions incluent des règles de dispersion par catégories de placement, et de limitation par émetteur. Les actifs éligibles aux placements du fonds de dotation sont ceux qu'énumère l'article R. 931-10-21 du code de la sécurité sociale.

Lorsque le montant de la dotation excède un million d'euros, les statuts du fonds de dotation prévoient la création, auprès du conseil d'administration, d'un comité consultatif, composé de personnalités qualifiées extérieures à ce conseil, et chargé de lui faire des propositions de politique d'investissement et d'en assurer le suivi. Ce comité peut proposer des études et des expertises.

La création de ce Comité consultatif d'investissement ayant été décidée le 12 mai 2022, sa composition a été fixée le 7 décembre 2022. Ont été nommés :

- Francis Bercovici, directeur administratif et financier de la Fondation INFA,
- Damien Duval, directeur général de la fédération Cap France.

Compte-tenu de l'élection en 2023 de Francis Bercovici en tant que Trésorier, ce dernier a été remplacé au sein du Comité consultatif d'investissement.

Par ailleurs Damien Duval a démissionné en mai 2024.

Les deux postes étaient donc à pourvoir. La mission a été confiée à la Présidente, Nathalie Blum.

Le Conseil du 11 juin 2024 a nommé membres du Comité d'investissement :

- Isabelle Richez, direction des risques Crédit Agricole, bénévole et membre du Bureau Croix Rouge en action sociale.
- Sophie Rougnon, ancienne DAF Société Saint Vincent de Paul, puis Fondation APHP, aujourd'hui consultante.

### Renouvellement du Commissaire aux Comptes

Le Conseil du 12 décembre 2011 avait désigné le Cabinet Jégard et associés en tant que Commissaire aux comptes titulaire. Celui-ci est arrivé au terme des 2 mandats de 6

années et le Fonds Transmission et Fraternité a décidé de solliciter plusieurs cabinets pour le renouvellement de la mission de certification de nos comptes.

Suite à un appel d'offres réalisé en janvier 2024, le Conseil du 12 mars 2024 a décidé à l'unanimité de renouveler la mission de commissaire aux comptes au Cabinet Jégard pour les années 2024/2029.

## ELÉMENTS FINANCIERS 2024

### Rappel des normes :

- 1) Depuis le nouveau règlement comptable N 2018-06, la comptabilisation du résultat de la dotation est d'une valeur égale à zéro dans la mesure où la reprise en produits au compte de résultat de la dotation consommable se fait à hauteur des charges de fonctionnement et des aides financières accordées. Cette comptabilisation s'effectue en fin d'année lors de la clôture des comptes annuels.
- 2) Depuis 2022, la dotation intègre, dans un sous-compte, le montant des aides financières reçues de l'association des Petits Frères des Pauvres, affectées à des projets spécifiques et non encore utilisées. En 2024, deux réserves dédiées sont en place : la réserve dédiée Saint-Brieuc (partiellement utilisé) et la réserve dédiée Rennes.
- 3) Depuis le changement de méthode en 2022, tous les engagements de versement des aides financières accordées par le Conseil d'Administration sont comptabilisés en charges au compte de résultat. Le solde restant à verser à la clôture est inscrit en autres dettes au passif du bilan, pour un montant de 357 400 €, similaire à celui de 2023 (407 600 €).
- 4) Le montant des aides financières reçues a été enregistré dans la dotation consommable, s'élevant à 478 878,46 € pour 2024, contre 295 081,72 € en 2023. Ce montant retrouve ainsi un niveau comparable à celui de 2022 (453 382,84 €), après la baisse observée en 2023, due à des normes plus strictes d'attribution des legs des Petits Frères des Pauvres.

### Eléments Financiers :

#### 1) Dotation consommable au 31 décembre 2024 :

La dotation s'élève à 545 750 € et constitue l'intégralité des fonds propres. Elle inclut des fonds dédiés (Saint-Brieuc et Rennes). À noter que pour les fonds dédiés Rhône-Alpes, les montants ont été entièrement consommés et ne figurent donc pas au bilan.

**2) Engagements et Paiements 2024**

<b>Engagements réalisés au cours de l'exercice</b>
Nb de Projets
Engagements ('000)

2024	2023	2022
48	37	39
989	695	778

<b>Paiements effectués au cours de l'exercice</b>
Nb de Projets
Paiements ('000)
Paiements concernant des projets sur exercices antérieurs
Engagements restants dus au 31/12

63	47	
501	686	559
500	325	134
357	407	398

**3) Origine des paiements 2024**

Engagements	Paiements
2020	5 000,00
2021	5 000,00
2022	33 100,00
2023	457 620,00
2024	501 000,00
<b>Total général</b>	<b>1 001 720,00</b>

**4) Résultat de l'exercice**

**Produits d'exploitation :** Au compte de résultat, la reprise prélevée sur la dotation consommable qui correspond au total des produits d'exploitation s'élève à 1 047 133 € (contre 657 354 € en 2023). Cette reprise permet d'équilibrer le résultat 2024, conformément à la méthode décrite dans les règles de gestion.

**Charges d'exploitation :** En dehors des aides financières versées (1 020 687 € contre 604 267€ en 2023), les frais de fonctionnement s'élèvent à 33 463 €, contre 54 870 € en 2023. Cette baisse s'explique principalement par la réduction des frais de personnel (20 000 €), liée à la fin des dépenses engagées pour la mise en place du « nouveau conseil d'administration », qui avait nécessité le recrutement en CDD de Mme Delmotte en 2023.

**Produits et charges Financières :**

Le montant des produits financiers s'élève à 9 233 €, contre 2 341 € en 2023, soit une hausse significative. Cette augmentation résulte de la réorientation des placements vers des comptes à terme plus sécurisés.

En termes de charges financières, le montant pour 2024 s'élève à 2 216 €, correspondant à la fiscalisation des placements de l'année

5) **Trésorerie** : 727 462€ contre 1 302 862 € en 2023

	Compte	Commentaires	Total
PLACEMENTS	CAT 12/04/2025	3,10%	100 000,00
			100 000,00
			100 000,00
	<b>Total CAT 12/04/2025</b>		<b>300 000,00</b>
	CAT 04/07/2025	3,00%	100 000,00
			100 000,00
	<b>Total CAT 04/07/2025</b>		<b>200 000,00</b>
<b>Total PLACEMENTS</b>			<b>500 000,00</b>
AUTRES LIVRETS	LIVRET INSTITUTIONNEL		1 576,63
	LIVRET AGIR		2 905,37
	LIVRET ASSOCIATION		1 782,88
<b>Total AUTRES LIVRETS</b>			<b>6 264,88</b>
AUTRES LIQUIDITES	COMPTE COURANT		221 196,63
<b>Total AUTRES LIQUIDITES</b>			<b>221 196,63</b>
<b>Total général</b>			<b>727 461,51</b>

La trésorerie opérationnelle (disponibilités et comptes sur livrets) s'élève à 227 462 € au 31 décembre 2024, contre 302 862 € en 2023. Après une forte diminution en 2023 par rapport à 2022 (734 574 €), elle se stabilise relativement grâce à une augmentation des legs des Petits Frères des Pauvres (+185 K€ par rapport à 2023). Toutefois, cette hausse de legs a été absorbée par des décisions d'engagements pris pour 2024, supérieurs de 250 K€ à ceux de 2023.

Le Fonds détient également des placements financiers en compte à terme de 500 000 €, contre 1 000 000 € en 2023. Cette diminution résulte d'engagements significatifs pour 2024 (960 K€), largement supérieurs aux legs des Petits Frères des Pauvres (478 K€).

En conclusion la situation du fonds de dotation au 31 décembre 2024 reste satisfaisante et permet au fonds de poursuivre sa mission qui est d'accorder des aides financières aux associations qui en font la demande et qui entrent dans les critères d'attribution tels que définis dans la convention entre le fonds de dotation et l'association des Petits Frères des Pauvres.

**INSTANCES DU FONDS TRANSMISSION ET FRATERNITE**

	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>
<b>Conseil d'administration</b>	<b>BLUM</b>	<b>Nathalie</b>	<b>Présidente</b>
	<b>BERCOVICI</b>	<b>Francis</b>	<b>Trésorier</b>
	<b>MARCHI</b>	<b>Caroline</b>	<b>Secrétaire Générale</b>
	<b>CALVO</b>	<b>Martine</b>	<b>Administratrice</b>
	<b>GUICHARD</b>	<b>Sylvie</b>	<b>Administratrice</b>
	<b>PASCAL</b>	<b>Frédéric</b>	<b>Administrateur</b>
<b>Conseillères auprès du CA</b>	<b>DEHAEZE</b>	<b>Anne</b>	<b>Instructrice</b>
	<b>BOURMAULT</b>	<b>Catherine</b>	<b>Instructrice</b>

<b>Trésorier honoraire</b>	<b>ALIBAY Christian</b>
<b>Secrétaire générale honoraire</b>	<b>DELMOTTE Laurence</b>

<b>Représentant Les petits frères des Pauvres</b>	<b>ROTH Martine</b>
---	---------------------

<b>Commissariat aux Comptes</b>	<b>Cabinet Jégard et associés</b>
---------------------------------	-----------------------------------

<b>Comité d'investissement</b>	<b>RICHEZ Isabelle</b>
	<b>ROUGNON Sophie</b>